Nations Unies S/2017/371



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 avril 2017
Français
Original : anglais

Quatorzième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité

1. Introduction

1. Le présent rapport, présenté en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, porte sur les faits nouveaux intervenus depuis la publication du précédent rapport (S/2017/73), daté du 25 janvier 2017, concernant les questions des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales.

2. Le 17 janvier 2017, dans l'exercice des responsabilités lui incombant au titre de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, mon Représentant spécial adjoint (Affaires politiques) pour l'Iraq s'est entretenu au Koweït avec le Sous-Secrétaire aux affaires juridiques et aux relations multilatérales du Ministère iraquien des affaires étrangères, Omar Barzanji, et a reçu les assurances de ce que l'Irak était fermement déterminé à obtenir des résultats dans le dossier des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus et à poursuivre la collaboration étroite entre les Ministères des affaires étrangères et de la défense à cette fin.

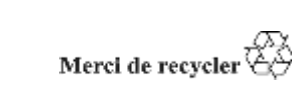
3. Le 23 mars, à la suite de la réunion de la coalition internationale contre l'État islamique d'Iraq et du Levant, le premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït, Sheikh Sabah Khalid Al-Hamad Al-Sabah, a réaffirmé que le Koweït soutenait l'Iraq, notamment en prêtant une assistance humanitaire.

4. Le 30 mars, je me suis rendu en Iraq et entretenu avec le Premier Ministre, Haider Al Abadi, qui a notamment formé le vœu de régler les problèmes en suspens avec le Koweït.

II. Activités menées récemment en ce qui concerne le rapatriement et le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers, ou la restitution de leurs dépouilles

5. Le Ministère iraquien de la défense a continué de collaborer avec d'autres instances gouvernementales pour réunir plus d'information sur d'éventuels sites

17-06805 (F) 090517 100517





d'inhumation, notamment Khamisiya, Radouaniya et Salman Pak. Il a également continué de collaborer avec le Ministère des martyrs et des questions relatives à l'Anfal du Gouvernement régional du Kurdistan au sujet d'un témoin qui pourrait avoir des informations sur un possible site d'inhumation, dans la province de Souleïmaniya. Une équipe spécialisée du Ministère est en contact avec un certain nombre de témoins qui se sont fait connaître comme suite à la campagne d'information diffusée sur les chaînes de télévision par satellite le 17 décembre 2016.

6. Le 16 janvier 2017, au Koweït, des représentants de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) ont participé à la quatre-vingt-dix-septième session de la Sous-Commission technique du mécanisme tripartite en qualité d'observateurs. Tous les membres ont pris acte de la poursuite de la coopération positive et des efforts réalisés dans le dossier, notamment en ce qui concerne la revitalisation du mécanisme tripartite et l'objectif consistant à obtenir des résultats plus concrets. Dans le cadre du projet d'examen scientifique approfondi convenu à la quarante et unième réunion de la Commission tripartite, un chercheur du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et un agent indépendant de la police scientifique ont réuni plus de 6 000 documents remontant à 1990 et les examinent. Ils devraient présenter leurs recommandations aux membres de la Commission une fois qu'ils auront achevé ce travail.

7. Le 17 janvier, au Koweït, mon Représentant spécial adjoint s'est entretenu avec le Président du Comité national koweïtien des affaires relatives aux personnes portées disparues et aux prisonniers de guerre, Ibrahim al-Shaheen, et l'a assuré de la détermination de la MANUI à soutenir et faciliter les efforts réalisés dans l'important dossier humanitaire. M. al-Shaheen a salué la coopération du Ministère iraquien de la défense et ses bonnes relations avec les membres du mécanisme tripartite, et proposé que l'échange d'informations et la poursuite du dialogue entre les membres soient renforcés, en particulier en dehors du calendrier des réunions prévues. Mon Représentant spécial adjoint a indiqué que la MANUI avait encouragé les autorités iraquiennes à maintenir sans cesse ouvertes les voies de communication avec les membres du mécanisme tripartite.

8. Le 18 janvier, au Koweït, mon Représentant spécial adjoint s'est entretenu avec l'adjoint du Conseiller juridique général et Chef du comité technique chargé du dossier des nationaux et biens koweïtiens disparus au Ministère iraquien de la défense, le Général de brigade Hazem Qassem Majid, qui a réaffirmé que le Ministère était déterminé à continuer de mener des activités de grande envergure pour enregistrer des avancées dans ce domaine. Il a salué les travaux engagés par le Ministère, en particulier les campagnes d'information du public qui ont permis que de nouveaux témoins se fassent connaître et que soit réuni un volume non négligeable d'informations qui pourraient être utiles pour de futures recherches et excavations.

9. Le 18 janvier, au Koweït, une délégation de la MANUI, dirigée par mon Représentant spécial adjoint, a participé à la quarante-troisième session de la Commission tripartite en qualité d'observateur. La délégation iraquienne a souligné que, malgré la situation difficile en matière de sécurité dans le pays et les opérations militaires en cours, l'Iraq restait pleinement déterminé à régler les questions relatives au dossier. Elle a également souligné le fait que, comme suite au transfert du dossier au Ministère de la défense par le Ministère des droits de l'homme, qui a été supprimé, de plus amples avancées ont été enregistrées, en particulier pour ce qui est d'encourager les témoins éventuels à se faire connaître. La délégation koweïtienne a dit qu'elle comprenait les difficultés de taille auxquelles faisaient face les autorités iraquiennes, et salué les efforts que celles-ci continuaient de faire.

Tous les membres ont souligné leur détermination à trouver des réponses pour les familles des personnes portées disparues. Pendant la session, le statut d'observateur de la MANUI a été renouvelé et les délégations du Koweït, de l'Iraq et du CICR se sont dites reconnaissantes des efforts déployés par la MANUI et de son appui en ce qui concerne le processus humanitaire.

10. Du 2 au 7 février, l'équipe technique du Ministère iraquien de la défense a engagé sur un éventuel site d'inhumation, dans la province de Karbala, des travaux d'excavation pendant lesquels 152 tranchées ont été creusées. Aucune dépouille n'a été découverte. Les 12 et 13 mars, rejointe par l'équipe d'experts du CICR, elle a mené une mission d'exploration à Karbala. Le rapport de la mission sera communiqué aux parties concernées pendant la prochaine période qui sera examinée.

11. Le 20 février, le comité technique chargé du dossier des nationaux et biens koweïtiens disparus a tenu une réunion avec le Département du Ministère de la défense chargé du dossier des prisonniers de guerre et des personnes portées disparues. La réunion était présidée par le Général de brigade Majid, et des représentants des Ministères iraquiens de la défense et de l'intérieur, la délégation du CICR à Bagdad et des représentants de la MANUI y ont participé. Pendant la réunion, un certain nombre de recommandations ont été examinées, notamment celles consistant à mener des missions d'évaluation sur le terrain dans les localités de Khamisiya et de Karbala en présence de l'équipe d'experts du CICR, et à rechercher des compléments d'information à Salman Pak et sur d'autres sites possibles d'inhumation.

12. Le 15 mars, à Bagdad, mon Représentant spécial adjoint s'est entretenu avec le Général de brigade Majid, qui a mis en avant les activités engagées par le Ministère pendant la période à l'examen, notamment la diffusion dans les médias sociaux et la presse locale, le 10 mars, d'un appel humanitaire dans lequel tous ceux qui avaient des informations sur les nationaux koweïtiens portés disparus étaient invités à se faire connaître. Une récompense a été offerte à ceux qui ont pu donner des informations fiables. Le Général de brigade Majid a noté que le Ministère avait besoin de nouveau matériel d'excavation pour améliorer l'efficacité des travaux réalisés sur le terrain. En dépit de toutes les difficultés, le Ministère demeurait déterminé à faire son possible pour obtenir les résultats escomptés.

13. Du 12 au 17 mars, l'équipe technique du Ministère iraquien de la défense a engagé des travaux d'excavation sur l'éventuel site d'inhumation de Khamisiya, où 157 tranchées ont été creusées. Aucune dépouille n'a été découverte. Du 15 au 17 mars, l'équipe d'experts du CICR et l'équipe technique du Ministère ont effectué une mission d'évaluation et un levé sur place afin d'établir un historique général du site et de repérer des emplacements où des travaux d'excavation pourraient être réalisés.

14. Le 16 mars, à Bagdad, mon Représentant spécial adjoint s'est entretenu avec le Ministre iraquien de la défense, Arfan al-Hayali, et a salué le nouvel élan donné par les activités du Ministère au traitement du dossier des nationaux et biens koweïtiens disparus et encouragé le Ministre à demeurer résolu à cet égard. M. al-Hayali a souligné la détermination du Gouvernement iraquien à continuer de faire le nécessaire, dans le cadre de cette importante entreprise humanitaire, conformément à ses obligations internationales.

15. Les 26 et 27 mars, des travaux d'excavation ont été menés sur le site de la base navale du Koweït, en présence de représentants de l'Iraq, du Koweït et du CICR. Un témoin qui affirmait avoir connaissance du site d'inhumation accompagnait la délégation iraquienne. Aucune dépouille n'a été trouvée.

16. Le 27 mars, au Koweït, des représentants de la MANUI ont participé à la quatre-vingt-dix-huitième session du Sous-Comité technique du mécanisme tripartite en qualité d'observateurs. Pendant la session, on a souligné la détermination, la coopération, les efforts incessants et l'appui de tous les membres, année après année, en dépit des nombreuses difficultés qui subsistaient. La délégation iraquienne a réaffirmé qu'elle était résolue à continuer de traiter ce dossier jusqu'à ce que les dépouilles de toutes les personnes portées disparues soient restituées à leurs familles. La délégation koweïtienne a pris note de l'accroissement des ressources et de l'intensification des activités dédiées au suivi du dossier par le Ministère iraquien de la défense.

III. Activités récentes concernant la restitution de biens koweïtiens

17. Pendant la période à l'examen, aucune avancée n'a été enregistrée en ce qui concerne la restitution de biens koweïtiens. Le 17 janvier, pendant une réunion tenue au Koweït avec le Sous-Secrétaire aux affaires juridiques et aux relations multilatérales du Ministère iraquien des affaires étrangères, M. Barzanji, mon Représentant spécial adjoint a encouragé le Ministère à restituer officiellement les livres koweïtiens qui avaient été répertoriés jusque-là.

IV. Observations

18. Les relations et la coopération entre l'Iraq et le Koweït continuent de se renforcer. Je rends hommage aux deux États, qui inspirent confiance à leur peuple, aux pays voisins et, plus largement, à la communauté internationale en démontrant qu'avec de la bonne volonté et de la détermination il est possible de sortir d'un conflit et de renouer des liens bilatéraux. La solidarité et l'appui dont le Koweït a fait preuve envers l'Iraq sont encourageants. La détermination du Gouvernement iraquien à renforcer les relations et à favoriser le respect mutuel avec le Koweït et toute la région est louable.

19. Vingt-six ans après la fin de la première guerre du Golfe, en dépit du renforcement de la coopération entre les deux pays, le dossier des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, n'est pas clos. Je salue la ténacité dont le Gouvernement iraquien fait preuve pour honorer ses obligations internationales et l'engage à continuer en ce sens, avec plus de détermination, en intensifiant ses efforts.

20. Je prends note avec satisfaction des mesures prises par le Ministère iraquien de la défense pour donner un nouvel élan aux activités menées en faveur du dossier des nationaux et biens koweïtiens disparus, en particulier le travail effectué sans relâche pour trouver de nouvelles sources d'information à même d'aider à déterminer l'emplacement d'éventuels sites d'inhumation. J'encourage le Gouvernement iraquien à veiller à ce que l'appui nécessaire, notamment en matière d'aide institutionnelle, financière et technique, soit mis à disposition pour que les activités relatives à cette importante question humanitaire soient poursuivies.

21. La dynamique forte et positive qui existe entre les membres du mécanisme tripartite, ainsi que les échanges fructueux et les propositions concrètes résultant des réunions tripartites qui visent à appuyer les efforts que déploie le Gouvernement iraquien pour s'acquitter de ses responsabilités dans ce dossier, sont louables. Le CICR continue de jouer un rôle essentiel en pilotant le processus. Bien que les

efforts conjoints n'aient pas donné les résultats escomptés ces dernières années, on espère que des progrès pourront être réalisés sur la durée en suivant une stratégie multidimensionnelle et novatrice qui englobe l'utilisation des technologies modernes, des campagnes d'information du public, la collecte d'informations et le maintien de contacts avec les témoins.

22. Le Gouvernement iraquien est encouragé à redoubler d'efforts pour obtenir des informations sur la question des biens koweïtiens pillés, en particulier les archives nationales, qui sont d'une valeur inestimable, et à trouver de nouveaux moyens à cette fin.

23. Je salue la confiance qu'inspire la MANUI aux Gouvernements iraquien et koweïtien et aux membres du mécanisme tripartite, et le rôle que joue la MANUI dans cet important dossier humanitaire. Je réaffirme la détermination sans faille de la MANUI, mon Représentant spécial et mon Représentant spécial adjoint à continuer de promouvoir, appuyer et faciliter les efforts faits par le Gouvernement iraquien dans le dossier des nationaux et biens koweïtiens disparus.